

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
DU }
Canada. }
[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-quatrième jour du mois de Novembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien-Aimés Sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, MARDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.